

Nouveau : Mise en place d'un service de collecte des encombrants par la Municipalité de Lérans



Pourquoi : Afin d'offrir un nouveau service très pratique aux Léransais-e-s et de lutter contre les dépôts « sauvages ».

Quand : **Tous les 1ers lundis du mois (ou le mardi en cas de jour férié) à compter du 5 juin 2023**

Comment : **Obligatoirement sur inscription préalable auprès de la mairie**, par retour du bon de participation, soit par mail soit en le déposant directement en mairie dans les heures d'ouvertures au public.
Le but de l'inscription est de pouvoir planifier le travail des agents mais également de relier tout dépôt à son auteur en cas de non-conformité.

Attention : Pas de mise en sac, les objets doivent être visibles et identifiables.

Les modalités de ce service de collecte des encombrants sont fixées à titre expérimental et pourront évoluer en fonction des retours d'expérience.

- INTERDIT :** Pas de produits dangereux (pour la santé, pour l'environnement, ...),
 Pas de liquides (vieux pots de peinture, huile de vidange, etc...),
 Pas de produits amiantés (fibrociment, tuyaux, produits floqués, ...),
 Pas de déchets de la responsabilité des professionnels suite à travaux,
 Pas de vide maison, gravats et déchets de chantier,
 Pas de matière organique, ...



Respectons notre environnement mais aussi le travail et la santé de nos employés communaux !

PRODUITS CHIMIQUES

Les 9 pictogrammes de danger

Dangers physiques

- J'EXPLOSE** - Je peux exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...
- JE FLAMBE** - Je peux m'enflammer, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, spontanément au contact de l'air, ou au contact de l'eau si je dégage des gaz inflammables. Je peux, dans certains cas, exploser même en l'absence d'air ou si la quantité d'agent désensibilisateur diminue.
- JE FAIS FLAMBER** - Je peux provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables.
- JE SUIS SOUS PRESSION** - Je peux exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous) ou de la pression (liquides ou solides au froid (gaz liquéfiés, réfrigérants)).

Dangers pour la santé

- JE RONGE** - Je peux attaquer ou déformer les métaux. Je ronge la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.
- JE TUE** - L'empoisonne rapidement, même à faible dose.
- JE NUIS GRAVEMENT À LA SANTÉ** - Je peux provoquer le cancer. Je peux nuire à la fertilité ou au fœtus. Je peux altérer le fonctionnement de certains organes. Je peux être mortel en cas d'ingestion puis de pénétration dans les voies respiratoires. Je peux provoquer des allergies respiratoires (asthme par exemple).
- J'ALTÈRE LA SANTÉ OU LA COUCHE D'OZONE** - L'empoisonne à forte dose. Irrite la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires. Je peux provoquer des allergies cutanées (eczéma par exemple). Je peut provoquer somnolence ou vertiges. Je détruit l'ozone dans la haute atmosphère.

Dangers pour l'environnement

- JE POLLUE** - Je provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).

ET SINON... CONCRETEMENT?

- 1 La semaine précédant le 1er lundi du mois, je fais parvenir mon bon de demande d'enlèvement complété à la mairie (version papier ou par mail à l'adresse mairieleran@wanadoo.fr).
- 2 La veille (le dimanche soir), je sors mes encombrants devant chez moi (accessible au camion de la Mairie) en veillant à ne pas entraver la circulation et mettre en danger le public !
- 3 Après le passage des agents (le jour même), je vérifie que je n'ai pas de dépôts jugés non conformes à reprendre car ces déchets restent de ma responsabilité !